

# **Système électoral genevois : les illusions libérales**

Autor(en): **Brutsch, François**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **28 (1991)**

Heft 1045

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1020903>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Les illusions libérales

**Décidément, toutes les certitudes institutionnelles s'effondrent: le parti libéral genevois veut substituer à l'élection individuelle des conseillers d'Etat un affrontement entre deux listes bloquées de sept personnes.**

(fb) De la même manière que ceux qui remettent en cause les droits populaires, les libéraux font le procès des blocages et du consensus. Et pensent y remédier en proposant un gouvernement constitué autour d'un programme et rejetant hors du Conseil d'Etat les partis qui ne se rattachent pas à la coalition majoritaire. Techniquement, il s'agit d'adopter le mode d'élection majoritaire à la française: la liste qui obtient plus de 50% des voix dès le premier tour est élue, sinon il y a un deuxième tour entre les deux listes arrivées en tête.

Pour quel bénéfice ? le projet libéral se résume à l'invocation de la «clarté» des engagements et des choix, en exaltant le courage retrouvé qui doit même redonner le moral à l'électorat déprimé. Il est paradoxal qu'une telle proposition émane d'un parti qui n'a connu que pendant trois ans (de 1933 à 1936, durant le gouvernement de Léon Nicole) la participation minoritaire au Conseil d'Etat; en tout cas depuis le début des années soixante (auparavant, il y avait un flirt radical/socialiste), les partis libéral, radical et démocrate-chrétien constituent une alliance appelée Entente genevoise qui occupe cinq sièges sur sept, toutes les tentatives de la gauche d'obtenir un troisième siège ayant échoué. Si constat d'échec il doit y avoir, il est d'abord imputable à la droite majoritaire; et le parti libéral fait un peu légèrement l'impasse sur les réussites du système. Il faut donc se demander si la réforme institutionnelle n'est pas qu'une fuite en avant pour éviter d'affronter des problèmes existentiels et du choix des personnes: dans Le Courrier le dessinateur Hermann illustrent le Conseil d'Etat actuel par deux poids lourds (les deux socialistes) et cinq poids plumes (les membres des partis de l'Entente).

Les auteurs du projet s'illusionnent sur les vertus d'un gouvernement dont les deux caractéristiques seraient l'exclusion des socialistes et la toute-puissance des partis dans le choix des personnes (plus question de permettre au peuple de remplacer un Alain Borner radical par un Dominique Föllmi démocrate-chrétien,

d'amener un Ramseyer au retrait face à un Segond désigné de justesse...). Entre le gouvernement-choc et la médiatisation-chic, il y a la complexité véritable du réel, un Parlement qui demeurerait élu à la proportionnelle et surtout les droits populaires qui viendraient bousculer toute velléité de machisme majoritaire.

S'il s'agit de mettre fin à la relation quelque peu incestueuse entre le Conseil d'Etat et le Grand Conseil qui résulte des intérêts croisés entre les allégeances partisans et personnelles, alors c'est sur le Grand Conseil qu'il faut porter l'effort: lui donner les moyens d'agir avec indépendance, lui conférer des pouvoirs budgétaires et d'organisation de l'administration qui sont actuellement la chasse gardée du Conseil d'Etat. Le projet libéral ne change rien au fait que, devant le Grand Conseil, il s'agira de trouver le compromis qui évite ou surmonte le référendum toujours possible et répond à l'attente d'une initiative populaire, même et surtout sur un thème qui dérange la majorité.

De ce point de vue, la proposition libérale est d'autant plus inadéquate qu'après avoir supprimé les avantages du gouvernement de consensus (en éliminant la base de légitimité élargie du Conseil d'Etat et la prise en compte de l'«opposition» dès le stade initial), elle conserve les vrais inconvénients du système collégial, ceux qui sont indépendants des partis: la complexité du processus de décision collectif, l'absence de capacité d'arbitrer de manière globale et l'autonomie des départements dont les conseillers d'Etat sont aussi les chefs.

## Allons jusqu'au bout

Il y a peut-être du vrai dans la critique des institutions actuelles: par un effet d'entropie la durée ronronnante favorise le parasitage et le développement des effets pervers. En l'occurrence, la recherche du compromis à tous les niveaux, l'attitude purement réactive, sont peut-être une limite en-deçà de laquelle il faut s'arrêter pour que, quelque part, subsiste une impulsion mettant en branle le système institutionnel. Mais

alors il faut aller jusqu'au bout: introduire un système présidentiel et supprimer le collège gouvernemental; à l'échelle d'un canton comme Genève, l'exécutif collectif ne se justifie en tout cas pas par les nécessités de la répartition géographique ou linguistique du pouvoir.

Un président élu au suffrage universel, donc assisté des conseillers d'Etat chefs de département nommés par lui et renvoyables, et dont le Grand Conseil devrait approuver le choix à la majorité des deux-tiers, pour reprendre un modèle qui existe aux Etats-Unis. Un président qui saurait qu'il doit collaborer avec un Grand Conseil à l'indépendance renforcée travaillant sous le contrôle permanent du peuple, mais qui bénéficierait incontestablement de l'unité de vue et d'action que lui conférerait sa position, et dont on peut imaginer que la couleur politique deviendrait secondaire par rapport aux capacités personnelles. Alors, Olivier Vodoz, Guy-Olivier Segond ou Christian Grobet ? Manifestement, le morceau est un peu gros pour être digéré par une simple révision partielle. Ce pourrait être l'enjeu d'un large débat autour d'une révision totale de la Constitution cantonale. ■

## MÉDIAS

Le *Tages Anzeiger* est visiblement à la recherche d'économies. Après sa décision de quitter l'association des éditeurs et de reprendre ainsi son autonomie en matière de négociation avec le personnel, il annonce la fermeture de son service de conseil «Tagi-Persönlich» pour le 1<sup>er</sup> juillet. Ce service original offrait depuis 1978 informations et conseils de nature juridique et sociale. «Confrontée au problème de ne plus pouvoir affecter les mêmes moyens et offrir la même qualité à la fois à l'offre journalistique et au service de conseil, la rédaction en chef, dans l'intérêt des lecteurs, a tranché en faveur de l'offre journalistique.»

## Horaire d'été

Avec l'arrivée de l'été, DP espace le rythme de ses parutions. Les prochains numéros sortiront donc aux dates suivantes:

DP 1046: 11 juillet  
DP 1047: 1<sup>er</sup> août  
DP 1048: 22 août.